

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

INSPECTION GENERALE

BP V160
Tel: 20 22 24 68

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

**PRESENTATION
DE
L'INSPECTION GENERALE**

PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET MISSIONS

L'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) a été créée par le **décret n°72-806 du 15 décembre 1972**. Le cadre réglementaire a été renforcé par différents décrets :

- **Décret n° 75-739 du 21 octobre 1975 portant intégration de l'Inspection de l'Enseignement du Second Degré à l'IGEN ;**
- **Décret n° 479 du 07 juillet 2016 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale**

Selon le décret n° 479 du 07 juillet 2016, l'inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) est une structure placée sous l'autorité directe du Ministre de l'Education Nationale.

Elle a pour mission de :

- Assurer le suivi, l'évaluation et le contrôle de tout le système éducatif ;
- Assurer la mission de conseil du Ministre, des Directions Centrales, des Services Rattachés et des Services Extérieurs ;
- Assurer des missions de représentation du Ministre.

Le Contrôle de toutes les Directions Centrales, des Services Rattachés et des Services Extérieurs se fait sur initiative de l'IGEN ou par saisine du Ministre.

2. ORGANISATION

L'IGEN comprend **5 entités** :

- Un Secrétariat Général ;
- Une Coordination chargée de l'Administration et de la Vie Scolaire ;
- Une Coordination Pédagogique chargée de l'Enseignement Préscolaire et du Primaire ;
- Une Coordination Pédagogique chargée de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Une Coordination Pédagogique chargée de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle.

Les titulaires de ces entités sont nommés par décret pris en Conseil de Ministres. En outre, l'IGEN dispose de **cellules spécialisées** :

- Une Cellule d'Evaluation et d'Etudes Prospectives ;
- Une Cellule Projets et d'Appui au Suivi des Réformes Educatives ;
- Une Cellule Informatique ;
- Une Cellule Juridique ;
- Une Cellule de la Documentation et des Archives ;
- Une Cellule des Chargés d'études ;
- Une Cellule de Communication ;
- Et le service de l'Economat.

Les Chefs de ces cellules sont nommés par décision du Coordonnateur Général de l'Inspection Générale.

Il convient de noter que le Coordonnateur Général de l'Inspection Générale est le 4^{ème} personnage du système éducatif après Le Ministre, le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle et le Directeur de Cabinet. Il a en charge :

- la supervision, la planification et la gestion des activités de l'IGEN;
- la validation des processus et des outils de gouvernance;
- le suivi des réformes, des projets éducatifs, des activités de régulation et de conseil auprès du MEN à qui il rend compte directement.

L'Inspection Générale a également en son sein, une Mutuelle des Personnels de l'Inspection Générale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, (MUIPIGENET) régie par des statuts et un règlement intérieur définissant son organisation, ses objectifs, ses ressources et ses prestations. L'objectif principal de cette Mutuelle est de créer l'esprit de solidarité et d'assistance entre les membres et favoriser l'échange et l'auto-formation des membres.

3. ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES DES COORDINATIONS

3.1 Coordination Chargée de l'Administration et de la Vie Scolaire

- Inspection et audit des services centraux, des services déconcentrés et des structures scolaires publics et privés ;
- Suivi de l'application des directives, des instructions et des textes réglementaires ;
- Suivi de l'encadrement et de la formation des personnels administratifs ;
- Moralisation de l'Administration et de la Vie Scolaire ;
- Initiative et conduite des études et réflexions pour améliorer le système éducatif.

3.2 Coordination pédagogique chargée de l'Enseignement Préscolaire et du Primaire

- Suivi de la qualité des enseignements, des formations et des apprentissages dans le Préscolaire et le Primaire ;
- Contrôle et évaluation des activités pédagogiques, éducatives et de la politique de gratuité dans le Préscolaire et le Primaire ;
- Validation des programmes, du matériel didactique ;
- Initiative et conduite d'études et réflexions pour améliorer le système éducatif.

3.3 Coordination pédagogique chargée de l'Enseignement Secondaire Général

- Suivi de la qualité des enseignements, des formations et des apprentissages dans le secondaire général ;
- Contrôle et évaluation des activités pédagogiques et éducatives dans le secondaire général ;
- Validation des programmes, du matériel didactique ;
- Initiative et conduite d'études et réflexions pour améliorer le système éducatif.

3.4 Coordination pédagogique chargée de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

- Suivi de la qualité des enseignements, des formations et des apprentissages dans le secondaire technique et la formation professionnelle ;
- Contrôle et évaluation des activités pédagogiques et éducatives dans les filières ;
- Validation des programmes, du matériel didactique ;
- Recherche adéquation formation/emploi
- Initiative et conduite d'études et réflexions pour améliorer le système éducatif.

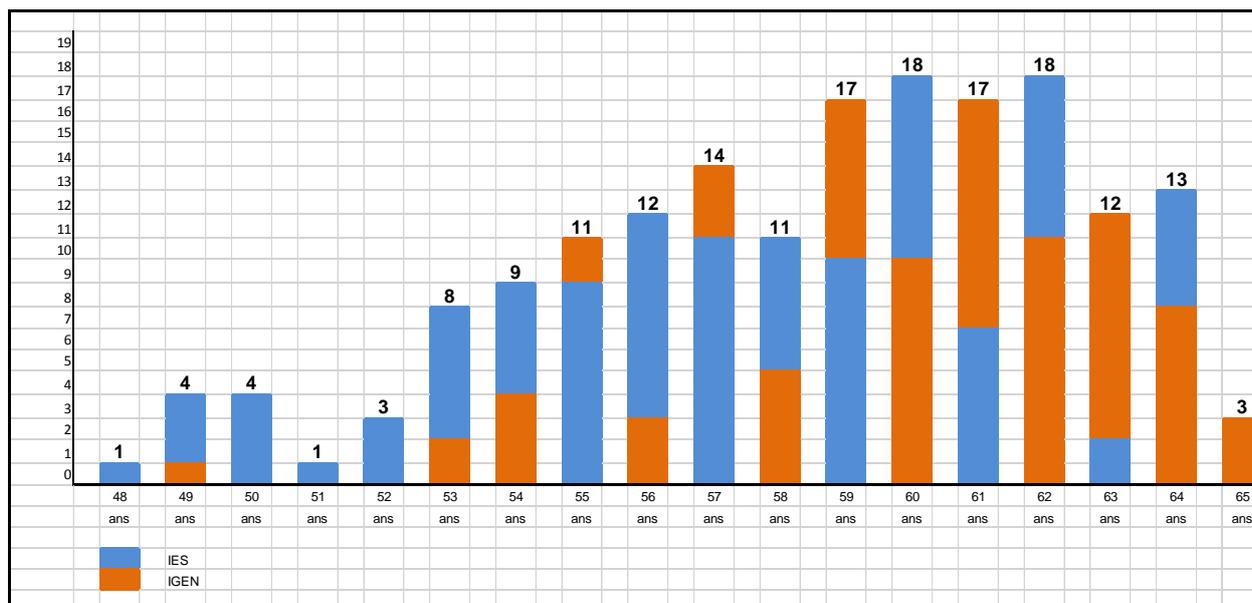
4. RESSOURCES HUMAINES DE L'IGEN

a. Personnel d'inspection

Au 31 décembre 2016, l'effectif physique du personnel d'inspection s'établissait à **180** Inspecteurs dont **81** Inspecteurs Généraux et **99** Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire.

Sur cet effectif, il y a 64 Inspecteurs Généraux et 61 Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire sont en service à l'IGEN puis 17 Inspecteurs Généraux et 38 Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire dans des structures extérieures.

- La pyramide des âges du personnel d'inspection



Source IGEN

b. Autres personnels

L'effectif de cette catégorie de personnel comprenait au cours de l'année scolaire 2015-2016, trente-deux (32) agents d'appui technique se répartissant ainsi :

- Trois (03) agents au Secrétariat Général, sous l'autorité du Secrétaire Général, assure la direction de l'administration de l'IGEN ;
- Un (01) agent à la Cellule d'Evaluation et d'Etudes Prospectives ;
- Sept (07) agents à la Cellule Informatique ;
- Quatre (04) Juristes à la Juridique ;
- Trois (03) agents documentalistes-archivistes à la Cellule de la Documentation et des Archives comprend trois (03) agents ;
- Quatre (04) Chargés d'études ;
- Quatre (04) agents à la Cellule de Communication ;
- Quatre (04) agents au service courrier.
- Deux (02) au service Parc automobile.

Les inspecteurs sont nommés par décret ; ils sont issus de la fonction enseignante. De ce fait le corps d'inspection a besoin de renforcer ces capacités en termes de contrôle de gestion, d'audit interne et de mesure de performance.

5. PILOTAGE DE LA QUALITE

L'Inspection Générale dans son rôle d'appui au pilotage conduit un processus interne de *gestion* visant à assurer un *contrôle constant* (processus continu et non ponctuel) des ressources, des processus et des produits afin d'*identifier les forces et les faiblesses*, de formuler des propositions concrètes d'action et de prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre *les résultats attendus*.

Du point de vue pratique, la mission d'inspection implique trois activités essentielles :

(i) **la collecte d'informations** à partir du (1) recensement scolaire périodique, (2) des résultats aux examens et aux tests et (3) des rapports d'inspection issus des visites de contrôle, des rapports d'évaluation ;

(ii) **l'analyse des informations collectées** (repérer les résultats obtenus et les problèmes rencontrés mais aussi proposer les actions à engager (en principe sur la base des indicateurs fiables et des normes de référence précis sur lesquels asseoir un jugement) ;

(iii) **l'action** (préventive, corrective ou axée sur le renforcement), pouvant prendre des formes portées sur des mesures structurelles (liées à la transformation du système) ou des mesures liées au personnel (sanction ou appui et les conseils).

5.1 Rôles et fonction des inspecteurs dans le pilotage de la qualité

Le personnel d'Inspection de l'IGEN assume trois rôles différents mais complémentaires à savoir

- **Contrôler** et évaluer. Le contrôle englobe les ressources et les processus pédagogiques et administratifs. Le pilotage du système doit être plus global et comporter différents critères. La place de l'Inspection devient très importante dans l'évaluation du système tout entier.
- **Soutenir et conseiller ou apporter un appui.** L'appui prend la forme de conseils prodigués aux enseignants, aux personnels de direction pendant les visites d'inspection, qui portent sur les aspects administratifs et pédagogiques. D'autres modalités d'appui, tels que les cours de démonstration, les programmes de formation continue et l'organisation de l'apprentissage par les pairs sont parfois expérimentés et devront être plus usitées dans le cadre de la déconcentration de l'IGEN.
- **Servir d'agent de liaison.** Du fait des fonctions précédentes, qui impliquent des visites périodiques, les Inspecteurs sont également les principaux agents de liaison entre l'échelon supérieur du système éducatif (là où les règles et normes sont définies) et les structures d'enseignement (là où se déroule l'enseignement- apprentissage).

Chacun de ces rôles est associé à deux champs d'application, la dimension pédagogique et la dimension administrative.

5.2 Organisation des services d'inspection

- Structure des services d'inspection

L'organisation des services d'inspection reposent sur un schéma classique qui est le suivant :

Niveau	Agents responsables	Structures à Inspecter	Missions principales
Niveau Central (Ministère) et régional	Inspecteurs Généraux		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planification de la politique d'inspection et réalisation de certaines inspections ✓ Coordination du travail d'inspection des circonscriptions de l'enseignement primaire ✓ Pilotage pédagogique et administratif du système
	Inspecteurs Généraux Inspecteur Enseignement secondaire	Structures préscolaires et primaires, Collèges et lycées APFC DREN/DDEN IEP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visites dans les structures préscolaires et primaires, les collèges et lycées, les structures centrales et déconcentrées ✓ rédaction et exploitation des rapports ✓ Visites d'inspection dans les circonscriptions de l'enseignement primaire ✓ Conseil aux enseignants et aux gestionnaires
Départemental (IEPP)	Inspecteurs Enseignement Primaire	Ecoles Préscolaires et Primaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visites d'inspection dans les écoles du Préscolaire et Primaire ✓ Rédactions des rapports

- Autres services d'amélioration et de pilotage de la qualité

L'inspection n'est que l'un des services qui ont vocation à améliorer les performances des écoles et des enseignants. D'autres services concourent à l'amélioration de la qualité. Ce sont la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC), la Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP), Les Centre d'Animation et de Formation Professionnelle (CAFOP) et l'Ecole Normale Supérieure (ENS).

Si à ce jour des interactions existent entre l'Inspection Générale et les autres services internes au ministère, celles-ci n'existent pratiquement pas entre l'Inspection et l'ENS. A cet effet, il importe d'améliorer et de développer des mécanismes de coopération et d'échanges d'informations entre l'inspection et les autres services d'amélioration du pilotage.

- Evolutions souhaitées dans les services d'inspection

Avec l'expansion du système éducatif, l'éloignement entre les inspecteurs et les établissements, surtout ceux du secondaire, est devenu un sujet de préoccupation grandissante. Pour y remédier et assurer une meilleure coordination de l'ensemble des services d'inspection, il est envisagé (1) **la déconcentration de l'IGEN** et (2) **la spécialisation du niveau central davantage sur l'évaluation du système**, à travers la publication de rapports thématiques.

6 PERSPECTIVES

Aujourd'hui, le pilotage de conformité (pilotage qui s'intéresse aux ressources scolaires et au respect des normes et des règlements) est celle la plus usitée. Tout en la maintenant, la déconcentration de l'IGEN, vise à renforcer/développer le pilotage qualitatif et cela de deux manières :

(1) **le pilotage par le diagnostic** (pour s'assurer que les élèves apprennent ce qu'ils sont censés apprendre). Les principaux dispositifs de cette forme de pilotage sont (a) l'auto-évaluation ou évaluation interne, (b) le renforcement de l'inspection externe comme moyen d'appui à l'auto-évaluation, (c) l'évaluation rénovée des personnels enseignants fondés sur les compétences du métier (c) conjuguée à des services d'appui externe (conseil).

(2) **le pilotage de la performance** (mettre l'accent sur les résultats et stimuler la concurrence entre les établissements afin d'obtenir de meilleures performances régionales. Les dispositifs de pilotage les plus utilisés sont (a) l'évaluation périodique des résultats des élèves par le biais de tests et d'examens standardisés, (b) la publication de différents types de classement et (c) l'audit systématique (externe) des établissements. A cette fin l'IGEN envisage :

- ✓ La **création de coordinations régionales dans les six zones éducatives** définies et les rendre fonctionnelles (pilotage de proximité avec notamment un renforcement de la présence des corps d'Inspection sur le terrain, en particulier les IES) ;
- ✓ L'élaboration des **normes et standards de qualité** en éducation/formation ;
- ✓ La conception d'un nouveau **système d'évaluation des personnels** enseignants ;
- ✓ Le développement de **l'auto-évaluation** et de **l'audit interne, de l'audit de performance** ;
- ✓ L'élaboration d'un **guide « inspection, supervision, appui-conseil »** au profit des inspecteurs ;
- ✓ L'élaboration des **procédures organisationnelles et fonctionnelles** du contrôle de gestion et leur mise en œuvre.
- ✓ La **définition des rôles et responsabilités des gestionnaires en matière de pilotage et d'accompagnement** (DREN, Directeurs d'écoles, Chefs d'établissements, Corps d'Inspecteurs (IEPP, IES, IGEN))
- ✓ La formalisation du **suivi et de l'évaluation régulière des réformes** du système.